

1. *Débitrice*: **MENARIG SA**, Pl. Chauderon 24,  
**1003 Lausanne**
2. *Sursis concordataire prolongé jusqu'au*: 11.04.2008
3. *Remarques*: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRON-  
DISSEMENT DE LAUSANNE  
sursis concordataire 293 LP  
Par décision du 28 février 2008, communiquée le 12 mars  
2008, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lau-  
sanne a prolongé au 11 avril 2008 le sursis concordataire, et  
la suspension des poursuites, accordés à MENARIG SA, M.  
Gerardo d'Angelo Place Chauderon 24, 1003 Lausanne,  
ainsi que le mandat du commissaire Jacques Lauber, case  
postale 6721, 1002 Lausanne.  
L'audience d'homologation est fixée au jeudi 10 avril 2008,  
à 10:15 heures.  
  
Tribunal d'arrondissement de Lausanne  
1014 Lausanne  
  
(00289881)